



FICHE RC ORGANISATEUR ET PRESTATAIRE DE SERVICES SPORTS ET LOISIRS

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs (RC Sous-Traitance, Vente revente Hors An3S) Organisation de manifestations et évènements sans limitation de nombres (y compris sur la voie publique), Couverture des participants et bénévoles, Dommages aux biens mobiliers et aux biens confiés ; Location de matériel, Faute inexcusable, Pollution, Atteinte à l'environnement, Intoxications alimentaires, Défense Recours,

A remplir et à RETOURNER à acsgestion1@gmail.com

Renseignements

- Nom :
- Adresse de l'assuré :
- Statut :
- SIREN/SIRET :
- Activité(s) et/ou Evénements à détailler :
.....
.....

- Chiffres d'Affaires :
- CATEGORIE et PRIME CORRESPONDANTE (voir tableau) :
- FORFAIT ANNUEL AVEC TACITE RECONDUCTION :
- Date d'effet souhaitée :
- FORFAIT TEMPORAIRE SANS TACITE RECONDUCTION :
- Date début et date fin :

FOURNIR OBLIGATOIREMENT LE KBIS ou SITUATION INSEE

Conditions d'octroi de garantie :

Les encadrants sont tous indépendants, assurés en RCPro et sont des prestataires sur facture

- Réclamer et à obtenir de ses fournisseurs et/ou sous-traitants, des attestations assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité et à ne pas renoncer à recours contre eux.
- ne pas renoncer à recours envers ses co - contractants ni accepter dans ses contrats des clauses d'aggravation de responsabilités (clause pénale, transfert de responsabilité...) ;

- **respecter toutes les règles et normes en vigueur et obtenir tous les accords préalables nécessaires des autorités compétentes les concernant (autorisation d'exercer, d'ouverture au public ...)**

Il sera précisé que les manifestations (ou les activités) ont obtenu l'accord préalable des autorités compétentes les concernant.

A NOTER : à compter du 01/01/25, le forfait TEMPO + 6MOIS ne peut plus être souscrit

RC PRESTATAIRE DE SERVICES SPORTS ET LOISIRS	Nombre de participants limités à 2.500 personnes					
	FORFAITAIRE Annuel		CONTRAT temporaire+ 6 mois		CONTRAT temporaire- 6 mois	
	CA <100.000 €	100.000 € <CA<200.000 €	CA <100.000 €	100.000 € <CA<200.000 €	CA <100.000 €	100.000 € <CA<200.000 €
1 : Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquettes, sports de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, sports de balle et assimilés, athlétisme, pentathlon, aviron, gymnastiques, handisports, natation, sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3), kayak hors eau vive, planche à voile, course d'orientation, marche nordique, randonnée en couloirs souterrains appelés « tunnels de lave », triathlon, hockey sur gazon, escrime, lutte, slackline (jusqu'à 1,5 mètre), trampoline, traîneau à chiens, musher, course à pied, badminton, danse, métiers de la forme, entraîneurs natation, préparateurs physique, secourisme, tennis, stand up paddle, randonnée pédestre, raquette à neige, promenades culturelles, danse bretonne, sea cooking, pêche à pied récréative.	450	550	450	550	450	500
2 : Arts martiaux, grimpeurs encadrant dans les arbres, enseignement ou skippage sur voilier habitable, nautisme, ski nautique, sports mécaniques, Rugby, football américain, football australien, toutes activités d'encadrement arbres, ski, snowboard, sports de glisse sur piste, luge, sports en eaux vives, (canoë, kayak, rafting, hydrospeed), sports nautiques (kite surf, surf, wave ski, char à voile), sports de glace (hockey, patinage, luge), sports de combat (boxe, boxe thaï), équitation, escalade via corda, escalade (hors environnement spécifique), activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux ou maritimes, ski nordique, biathlon, sports à roulette, cyclisme sur route cyclotourisme, VTT, Canyoning à caractère vertical V1 maximum, Battle Archery	600	850	500	600	450	550
3 : Canyoning, skeleton, tous sports aériens ou activités aériennes, flyboard, slackline (au-dessus de 1,5 mètre), spéléologie sans plongée, glisse autotractée, escalade (en environnement spécifique), via ferrata, arts du cirque (*)	800	950	700	900	550	750